Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-57-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

DEPARTEMENT
DE LOIR-ET-CHER

ARRONDISSEMENT
DE BLOIS

CENTRE DE GESTION
DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE

Date de la convocation :

17 août 2026

Date de la réunion :
17 septembre 2026

N°57.2026

Objet de la délibération :

Administration Générale

Désignation des représentants des collectivités et établissements publics affiliés au sein de la formation plénière du Conseil Médical placé auprès du CDG du Loir-et-Cher

DELIBERATION
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Séance du **17 septembre 2026**

L'An deux mil vingt six **le 17 septembre à 14h30,** le Conseil d'Administration du Centre De Gestion s'est réuni au siège du Centre De Gestion, à LA CHAUSSEE-SAINT-VICTOR, au 3 Rue Franciade, sous la Présidence de Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Nombre de membres en exercice : 26

Membres présents :

Titulaires : Stella COCHETON, Laurent ALLANIC, Franck BOITEL, Isabelle JALLAIS-GUILLET, Annie LEVEAUX, Claude NAUDION, Sabine MARTIN, Annick BARRÉ, Michèle GAUTHIER, Marie-Pierre BEAU, Laurent AUGER, Mourad SALAH-BRAHIM,

Titulaires excusés : Jean-Marc MORETTI, Nicole JEANTHEAU, Pascal BIOULAC, Joël MARQUET, Charles RICHARDIN, Pascal HUGUET, Jean-François LAHAYE, Corinne GARCIA, Pascal NOURRISSON, Guillaume SAVEUSE, Catherine LHÉRITIER, Philippe MERCIER

Suppléants : Serge CHOLLET, Johann ELBORY, Yann LAFFONT,

Suppléants excusés : Simon HOUDEBERT, Annick GOINEAU, Stéphane DUFRAINE, Claire FOUCHER-MAUPETIT, Morgan BEAUVOIR, Florence DOUCET,

Pouvoirs :
Nicole JEANTHEAU a donné pouvoir à Annick BARRÉ
Catherine LHÉRITIER a donné pouvoir à Marie-Pierre BEAU,
Guillaume SAVEUSE a donné pouvoir à Mourad SALAH-BRAHIM

Madame Stella COCHETON a été désignée secrétaire de séance.

(Rapporteur : Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président)

M. Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED, le Président, a précisé aux membres du Conseil d'Administration que le Centre De Gestion assure depuis le 1er janvier 2007 le secrétariat de la Commission de Réforme des personnels relevant de la Fonction Publique Territoriale pour l'ensemble des collectivités du département affiliées ou non affiliées, devenue *Conseil médical unique* en application de l'ordonnance n° 2020-1447 du 25 novembre 2020.

Pour mémoire, dans sa *formation* dite *plénière*, cette instance médicale paritaire peut être saisie pour avis dans des dossiers concernant l'imputabilité au service d'un accident ou d'une maladie professionnelle, ainsi que l'invalidité justifiant le cas échéant l'admission à la retraite.

En pratique, le Conseil Médical se réunit une fois par mois, sauf en août, le vendredi matin, selon un calendrier établi en coopération avec la Préfecture de Loir-et-Cher en charge des conseils médicaux pour les Fonctions Publiques d'Etat et Hospitalière.

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-57-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

Le Président a rappelé la composition du Conseil Médical – Formation plénière telle que prévue par les articles 4 et 4-1 du Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié :

- trois (3) médecins titulaires et un (1) ou plusieurs médecins suppléants, désignés par le Préfet

Le Président a rappelé la composition du Conseil Médical – Formation plénière telle que prévue par les articles 4 et 4-1 du Décret n° 87-602 du 30 juillet 1987 modifié :

- trois (3) médecins titulaires et un (1) ou plusieurs médecins suppléants, désignés par le Préfet

- deux (2) représentants des collectivités et établissements publics affiliés titulaires et quatre (4) suppléants, « désignés parmi l'ensemble des élus relevant des collectivités affiliées au centre de gestion par un vote des représentants de ces collectivités au conseil d'administration du centre de gestion » (article 4-1 du décret n°87-602 du 30 juillet 1987 modifié), soit deux (2) suppléants pour chacun des deux (2) titulaires.
- deux (2) représentants du personnel titulaires et quatre (4) suppléants.

Le mandat des représentants des collectivités et établissements publics prenant fin au terme de leur mandat électif, dans ces conditions et au regard des résultats des élections municipales de mars 2026, il convient de procéder à la nouvelle désignation de représentants des collectivités et établissements publics affiliés. Il est précisé que la délibération sera transmise au Préfet aux fins de modifier l'arrêté portant composition du Conseil Médical départemental en formation plénière.

Au vu des éléments susvisés, les membres du Conseil d'Administration après en avoir délibéré et à l'unanimité décident :

- **de désigner :**

- 2 représentants titulaires des collectivités et établissements publics affiliés

Membres titulaires :
. Madame Stella COCHETON
. Monsieur Franck BOITEL

- 4 représentants suppléants des collectivités et établissements publics affiliés

Membres suppléants :
. Monsieur Jacques PAOLETTI
. Monsieur Philippe DESHAYES
. Monsieur Serge CHOLLET
. Madame Maud DELACROIX

.../...

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-57-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026

- **d'autoriser** le Président du Centre De Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Loir-et-Cher, ou son représentant, à signer toutes les pièces relatives à l'exécution de cette délibération.

Fait et délibéré à La Chaussée-St-Victor,
Le 17 septembre 2026

La secrétaire de séance,

Stella COCHETON

Le Président,

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Publié ou notifié le : 24-09-2026
Exécutoire le : 24-09-2026

Le Président soussigné certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de l'acte

Le Président

CENTRE DE GESTION - FONCTION PUBLIQUE TERRITORIALE - DE LOIR-ET-CHER (41)

Jean-Pierre CHARLES-GUIMPIED

Accusé de réception en préfecture
041-284100070-20260917-57-2026-DE
Date de télétransmission : 21/09/2026
Date de réception préfecture : 21/09/2026